

DOCUMENT D'INFORMATION

RELATIONS ENTRE LE CANADA ET SINGAPOUR EN MATIÈRE DE TRANSPORT AÉRIEN

Le 12 juin 1984, le Canada et Singapour ont conclu un accord de transport aérien qui déterminait, pour la première fois, les droits de trafic fondamentaux ayant trait aux services aériens entre le Canada et Singapour. Bien que d'abord destiné à améliorer le transport des passagers et du fret entre les deux pays, l'accord comportait également des droits de cinquième liberté afin que les compagnies aériennes de chaque pays puissent prendre des passagers en cours de route de façon à assurer la viabilité de ces liaisons long-courrier.

Air Canada a établi une liaison Toronto-Londres-Bombay-Singapour en janvier 1985. Cependant, Singapore International Airlines (SIA) déclarait être incapable d'assurer un service viable aux termes de l'accord. Pour appuyer son transporteur national, le gouvernement de Singapour a indiqué son insatisfaction face à l'accord, et il a remis au Canada, en 1986, un préavis d'un an de son intention de le résilier. Suite à de longues et complexes négociations, le Canada et Singapour ont conclu, en 1987, un accord modifié qui prévoyait le droit pour les transporteurs des deux pays d'établir des liaisons transatlantique et transpacifique. SIA a inauguré un service Singapour-Séoul-Vancouver en juillet 1988.

Des événements récents ont donné lieu à un déséquilibre des avantages prévus dans l'accord de 1987 en faveur de Singapour, déséquilibre qui nuit grandement aux intérêts des compagnies aériennes canadiennes. Air Canada a interrompu son service transatlantique à destination de Singapour au début de 1991. Cependant, SIA continue d'assurer le service entre Singapour et Vancouver, liaison qui comporte des droits avantageux de transport de passagers et de fret entre Séoul et Vancouver. En outre, SIA fournit depuis le 1^{er} juin 1991 un nouveau service reliant Toronto, Amsterdam, Vienne et Singapour.

Plus de 80 % de la clientèle de SIA sur son service transatlantique est constituée de passagers voyageant non pas entre le Canada et Singapour, mais plutôt entre le Canada et l'Europe, passagers qui ont été détournés du marché desservi par les transporteurs canadiens sur leurs services transatlantiques. En desservant Amsterdam et Vienne, qui sont des portes d'accès à plusieurs autres destinations européennes déjà desservies par les transporteurs canadiens, SIA est en mesure d'attirer la clientèle des marchés transatlantiques canadiens traditionnels tels que la